



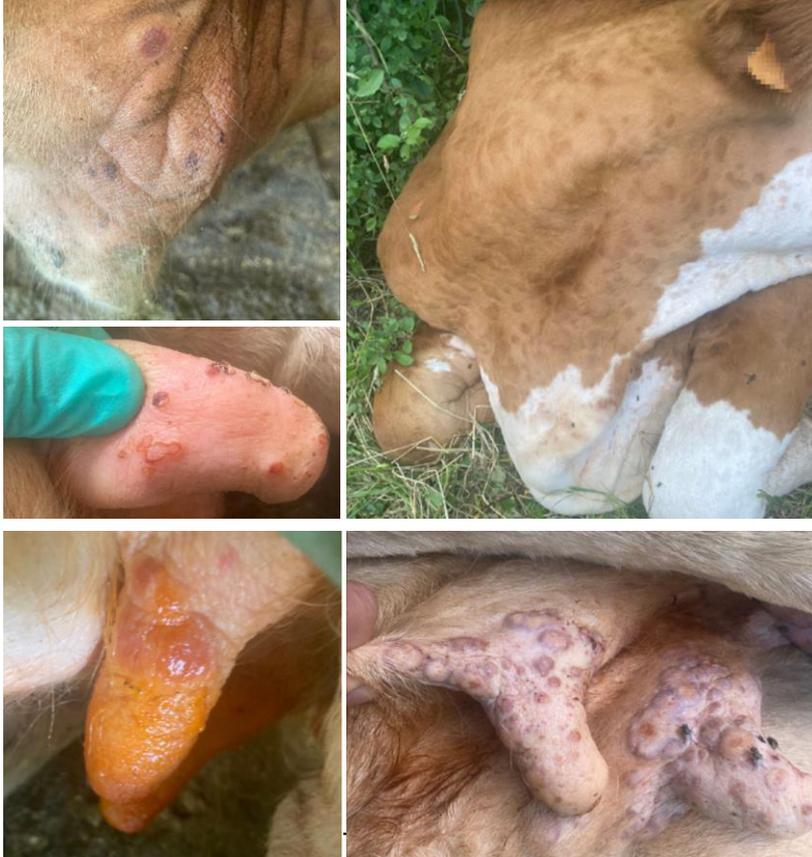
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dermatose Nodulaire Contagieuse :
Situation et état d'avancement de la stratégie de lutte

- **Rappel : la maladie et les vecteurs**
- **La situation sanitaire**
- **Etat d'avancement de la stratégie vaccinale**
- **Prochaines étapes**
- **Règles actuelles de mouvements**

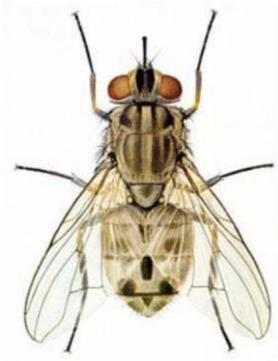
DNC = un fort impact sur les bovins



- **Fièvre pouvant atteindre 41 °C**
- **Nodules et lésions nécrotiques sur la peau, les muqueuses et les membranes**
- **Hypertrophie des ganglions lymphatiques**
- Abattement
- Anorexie
- Chute de lactation
- Atteinte d'organes internes (tractus digestif, appareil respiratoire)
- Evolution longue
- **Séquelles importantes (peaux endommagées)**
- **Morbidité : 10% à 20%, jusqu'à 45%**
- **Mortalité : 1% à 5%, jusqu'à 10 %**

Transmission mécanique par des vecteurs

- Transmission à l'occasion d'un repas de sang en raison de virus présent dans les pièces buccales
- Survie du virus dans les pièces buccales : forte réduction en quelques heures, quasiment plus aucun virus en 24h



Mouches piqueuses (stomoxes)

150 mètres à 1,6 km (max 5 km)



Tabanidés

50 mètres en cours de repas et 6 km en recherche

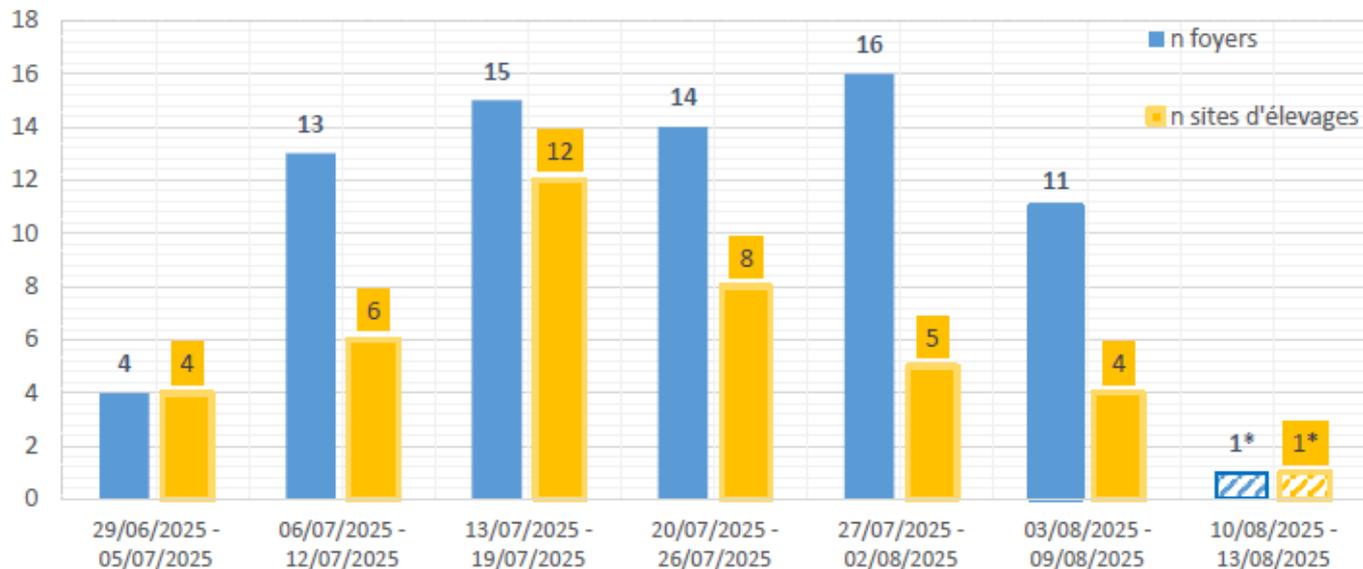
Point de situation sanitaire au 14 août 2025

74 foyers : 40 élevages

43 foyers en Haute-Savoie

31 foyers en Savoie

n (foyers & élevages) Nombre de foyers détectés et d'élevages touchés par semaine



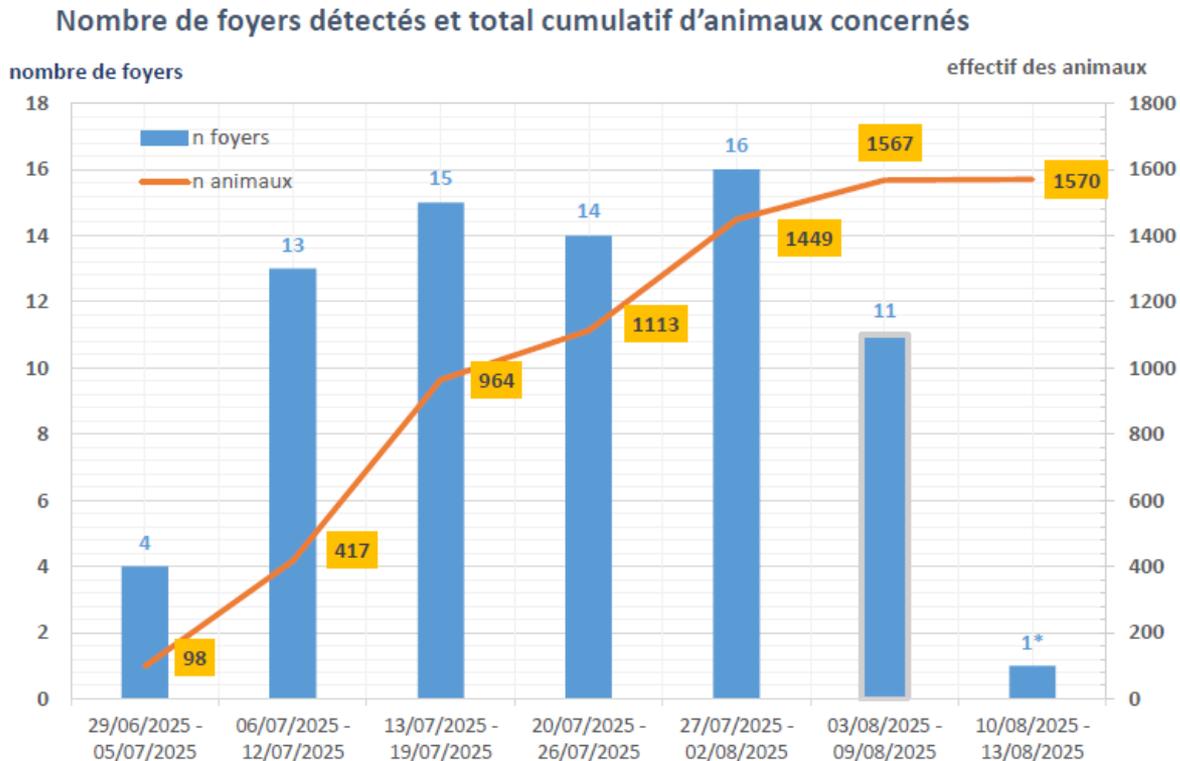
* chiffres non finalisés pour la semaine du 09/08 au 16/08

Point de situation sanitaire au 14 août 2025

74 foyers

Origine : inconnue à ce stade.

Génotypage réalisé (clade 1.2b très proche souche Nigeria 2018).



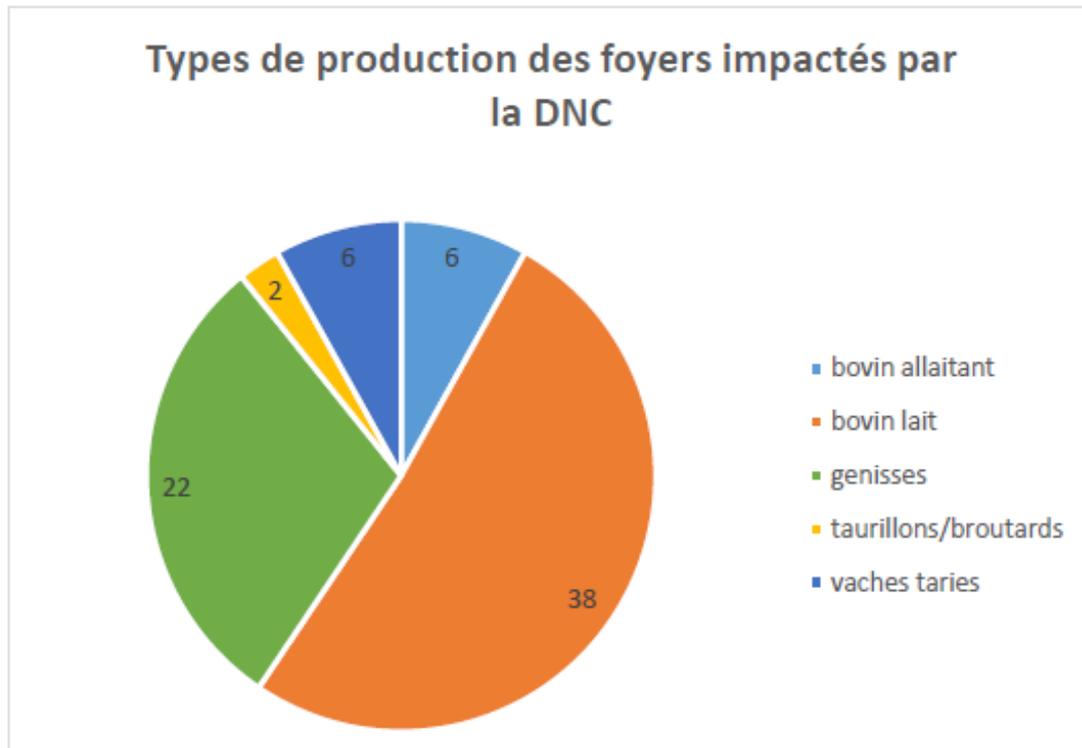
* chiffres non finalisés pour la semaine du 09/08 au 16/08

Point de situation sanitaire au 14 août 2025

Figure 2 : Type de production des élevages foyers de DNC en France

74 foyers

- 43 foyers entre [1;10] bovins
- 9 entre [11;20] bovins
- 6 entre [21;30] bovins
- 1 de 31 bovins
- 3 entre [41;50] bovins
- 4 entre [51;60] bovins
- 4 entre [61;70] bovins
- 2 entre [71;80] bovins
- 1 de 93 bovins
- 1 de 126 bovins

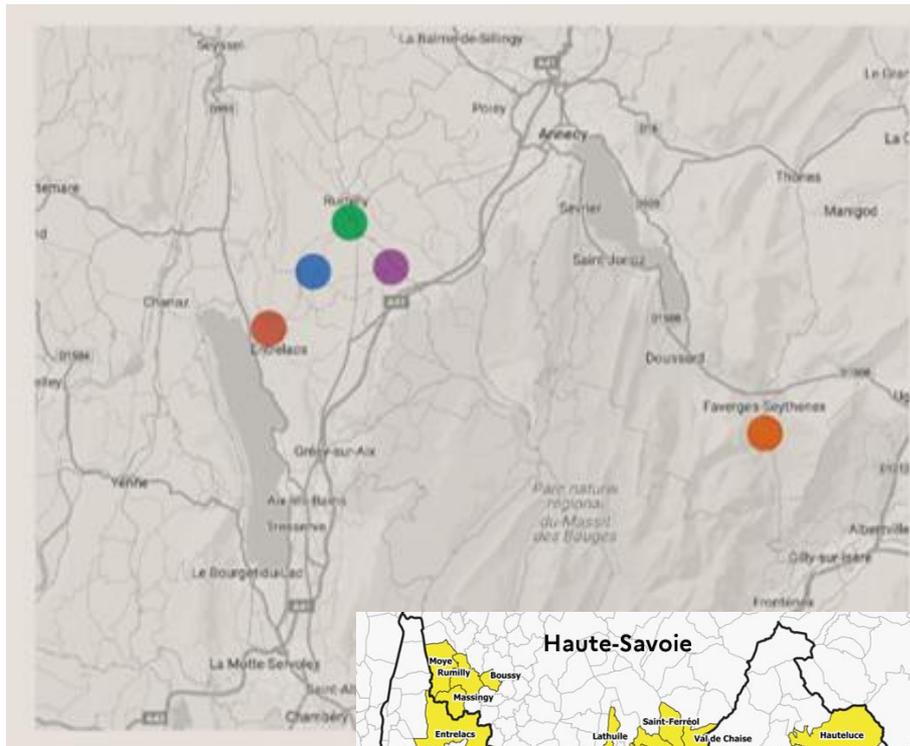


Point de situation sanitaire au 14 août 2025

29 juin : 1^{er} foyer à
Entrelacs (73).
14 premiers foyers
à Entrelacs.

12 juillet : 1^{er} foyer à
Faverges (74, 25 kms
à l'Est d'Entrelacs),
foyer n°17.

22 juillet : 1^{er} et
unique foyer à date à
Hauteluce (73, 20
kms à l'Est de
Faverges), foyer n°34.



- Entrelacs (73)
- Massingy (74)
- Marigny-Saint-Marcel (74)
- Faverges-Seythenex (74)
- Rumilly (74)

Secteur **Entrelacs** (73) et
communes environnantes
en 74 : 55 foyers (75% des
foyers)

Secteur **Faverges** (74) : 18
foyers (24% des foyers)

Hauteluce (73) : 1 foyer

Évolution du zonage autour des foyers

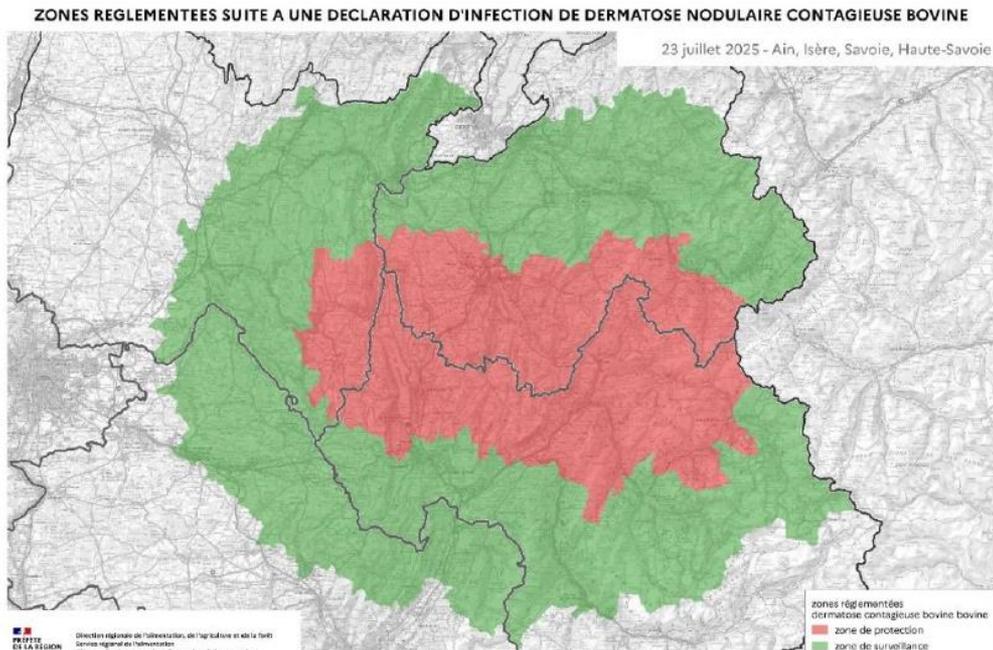
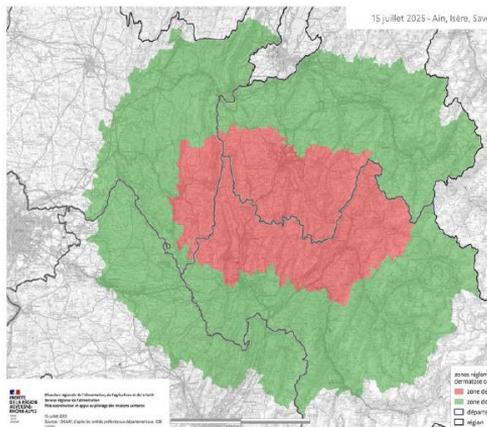
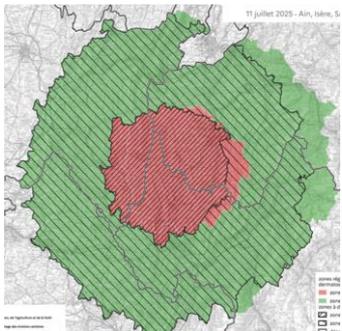
Zones Réglementées (départements 01, 38, 73 et 74), 13 000 km²

= Zone de Protection (ZP : 20km autour foyers), **213 communes** et Zone de Surveillance (ZS : 50km autour foyers), **520 communes, débordement Suisse et Italie (Val d'Aoste)**

Zone réglementée à la date du 15/07/2025

Zone réglementée à la date du 25/07/2025

Zone règlementée initiale



Liste de communes françaises en ZP/ZS :
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

Mesures de gestion

- Détection précoce des bovins infectés (critères d'alerte, éleveurs/vétérinaires sanitaires/DDPP)
- Analyses rapides de toutes les suspicions, 2 laboratoires de proximité agréés (LDA01 et LDA73)
- Si confirmé : assainissement du foyer = dépeuplement rapide et sur place de tous les bovins de l'unité épidémiologique infectée
- **Dans la zone réglementée :**
 - interdiction/limitation des mouvements de bovins
 - Désinsectisation des moyens de transport
 - Visite de surveillance vétérinaire
- **Campagne de vaccination** rapide et massive depuis le 18 juillet 2025
- **Communication de crise** : site ministère, vidéos, réseaux sociaux, presse nationale/locale, actions multiples des OVVT/OVS
 - **OBJECTIF** : éradication rapide et totale de la maladie

Situation italienne



21 juin 2025 : 1^{er} foyer en Sardaigne.

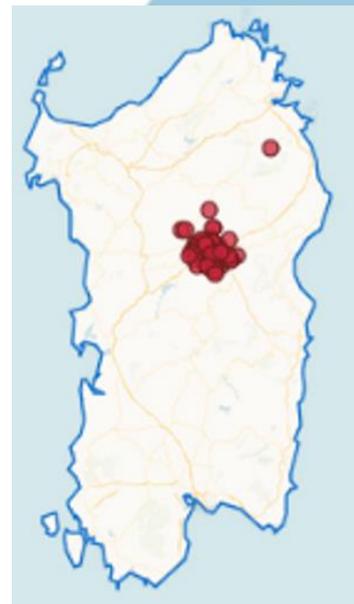
23 juin : DGAL alerte les OPA/OPV nationales, mise à jour des supports de communication sur critères d'alerte pour les éleveurs et vétérinaires

08 août : 51 foyers en Sardaigne. Le plus proche du littoral sud de la Corse est à 70 kms dont 12 kms de Méditerranée

25 juin : foyer au Nord de l'Italie (Lombardie). Origine : lien épidémiologique avec le 1^{er} foyer (mouvement de bovins infectés). Foyer unique = Levée de la zone réglementée le 13 aout 2025.

Mesures en Sardaigne :

- Dépeuplement de tous les bovins des foyers
- Vaccination obligatoire des bovins de toute la Sardaigne, même vaccin qu'en France
- Début vaccination 21 juillet pour 3 mois : 284 000 bovins à vacciner
- Au 11 août : 24% sont vaccinés



Sources :

<https://www.pplateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

<https://www.izs.it/BENVNEW/datiemappe.html>

Situation suisse

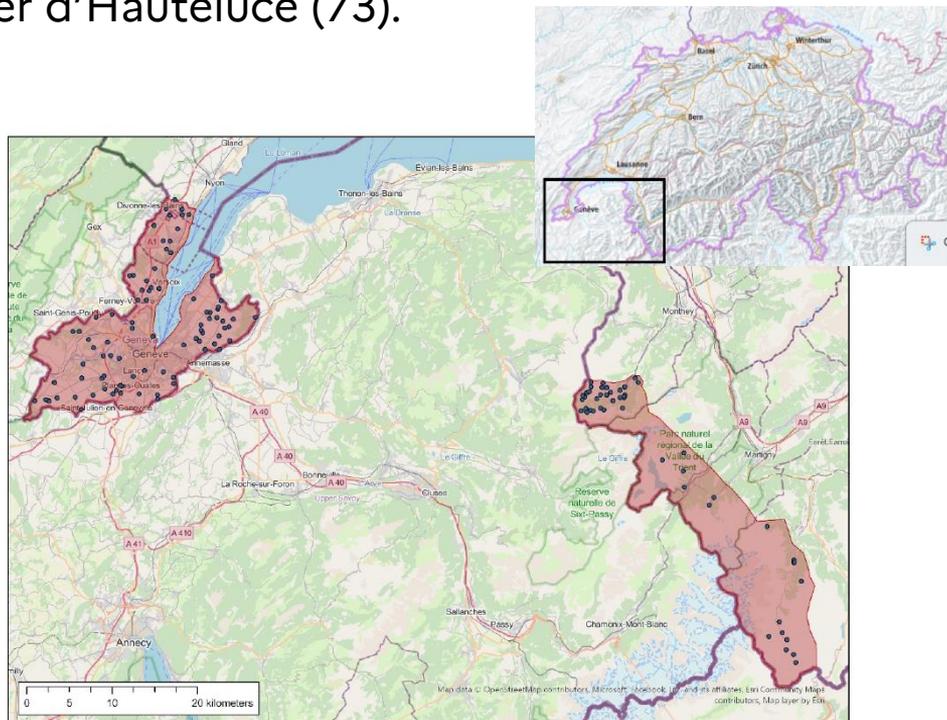


Débordement très limité de la **zone de Surveillance** française sur le territoire Suisse, suite 1^{er} foyer, et extension suite au foyer d'Hauteluce (73).

Pas de foyer en Suisse

Vaccination obligatoire de 3500 bovins de 95 établissements réalisée entre le 19 juillet et le 04 août

Vaccins OPB (même que France et Sard) et vaccins MSD





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etat d'avancement de la stratégie vaccinale

- Stratégie pour la zone de protection : Limiter l'extension de la maladie, réduire le nombre de foyers
- Stratégie pour la zone de surveillance : Faire barrière à l'infection dans les élevages
- Stratégie globale : Eradiquer la maladie totalement et rapidement

Un vaccin de la Banque européenne d'urgence

1er juillet : doses commandées à la Commission européenne (stock gratuit d'urgence = vaccins déjà fabriqués). Laboratoire en Afrique du sud.

15 juillet : doses réceptionnées en France.

16 juillet : vaccination obligatoire des bovins de la zone réglementée (arrêté du 16 juillet 2025). Pas nécessaire si abattage dans les 21 jours et si veaux nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours.

18 juillet : premiers bovins vaccinés. Vaccination par les vétérinaires, totalement prise en charge par l'Etat.

- Flacon 25 doses à utiliser dans la journée (1 injection sous-cutanée)
- Immunité :
 - Début à J+10 après vaccination
 - Protection complète à J+21 après vaccination
 - Rappel annuel (si vaccination obligatoire)

Un vaccin déjà utilisé avec succès

- Vaccin vivant atténué : effets secondaires possibles
 - Effets secondaires limités: peu d'effets reportés lors des campagnes de vaccination dans les Balkans et en Europe du sud : une soixantaine d'effets secondaires sur 420 000 utilisations. => **et en France**
 - Effets secondaires :
 - Réaction locale au point d'injection
 - Baisse de production ponctuelle
 - Très rarement nodules de petite taille
 - Si suspicion clinique sur bovin vacciné = prélèvements.
Les laboratoires savent faire la différence entre bovins vaccinés (souche vaccinale) et bovins infectés (souche sauvage)
-

Des foyers chez bovins récemment vaccinés

- 49 foyers non vaccinés (66%)
- 25 foyers vaccinés (33%)

1 foyer statut vaccinal en cours

- Sur les 26 derniers foyers, seuls 2 étaient non vaccinés (= témoin d'un fort démarrage de la vaccination dans les secteurs infectés)

=> Foyer vacciné : dépeuplement de l'ensemble des bovins de l'unité épidémiologique infectée

Etat d'avancement de la vaccination

Suivi quotidien de la campagne vaccinale DNC

Au 11 août 2025, **49 cabinets vétérinaires** sur les **68** de la zone réglementée ont transmis les données relatives à la vaccination DNC.

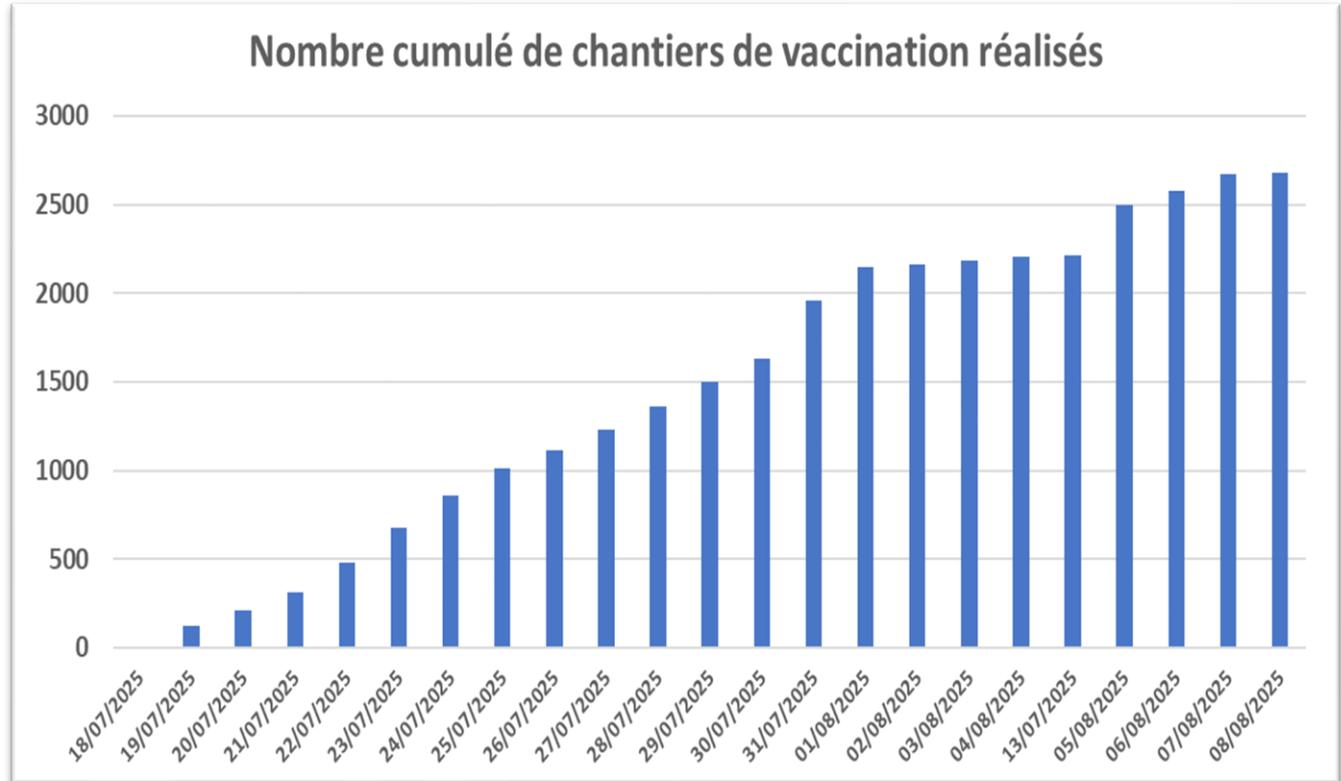
Nombre de cabinets vétérinaires	Nombre de jours de vaccination	Nombre de chantiers de vaccination	Nombre de bovins vaccinés	Nombre moyen de chantiers de vaccination par jour	Nombre moyen de bovins vaccinés par jour
49	23	2 678	168 402	116	7 322

D'après les données remontées, près de **67%** des bovins à vacciner ont été vaccinés par les 49 cabinets vétérinaires ayant transmis leurs données.

Etat d'avancement de la vaccination

Sources :
49 cabinets
vétérinaires sur
les 68 de la zone
réglementée.

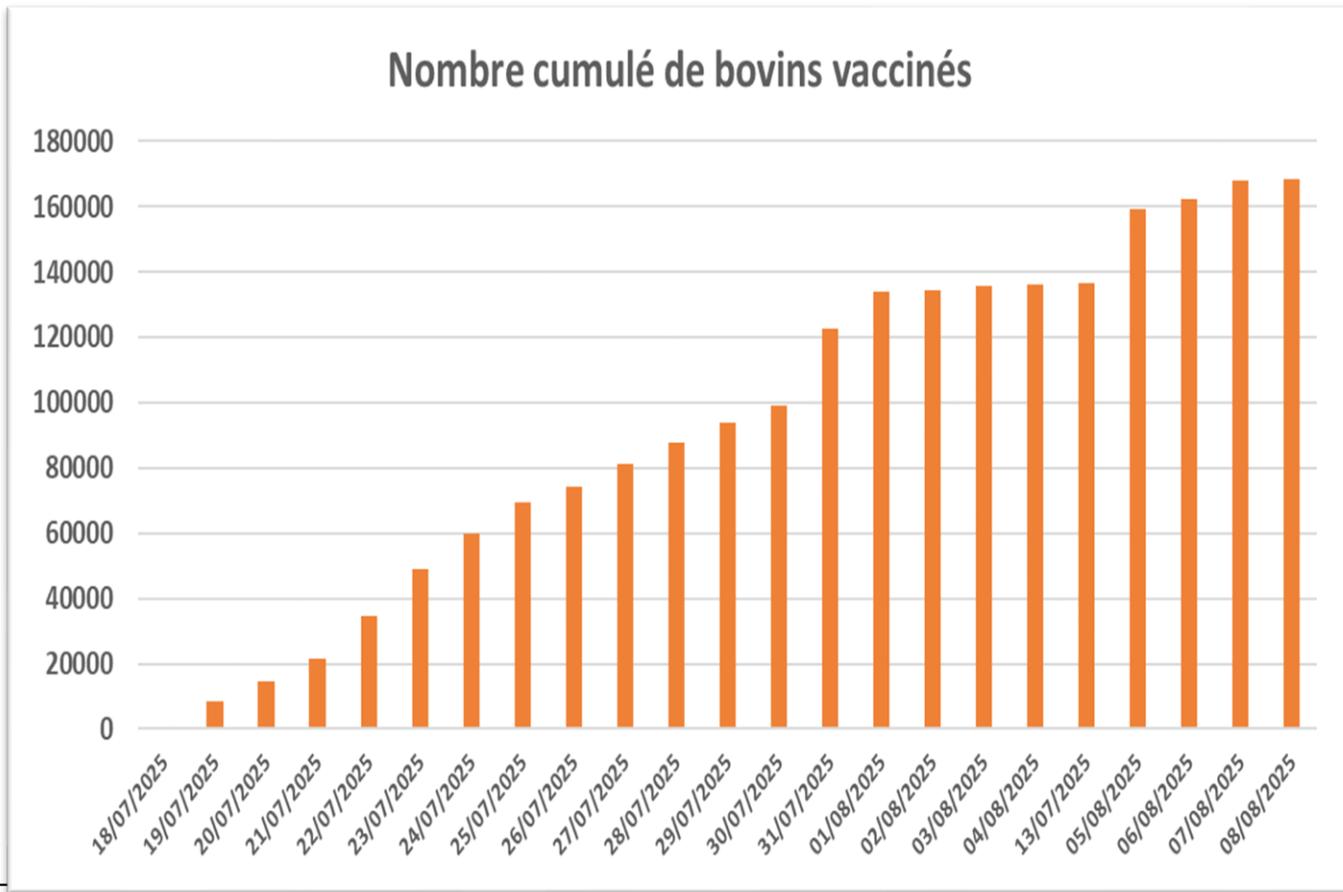
Mise à jour :
11 août 2025



Etat d'avancement de la vaccination

Sources :
49 cabinets
vétérinaires sur
les 68 de la zone
réglementée.

Mise à jour :
11 août 2025





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

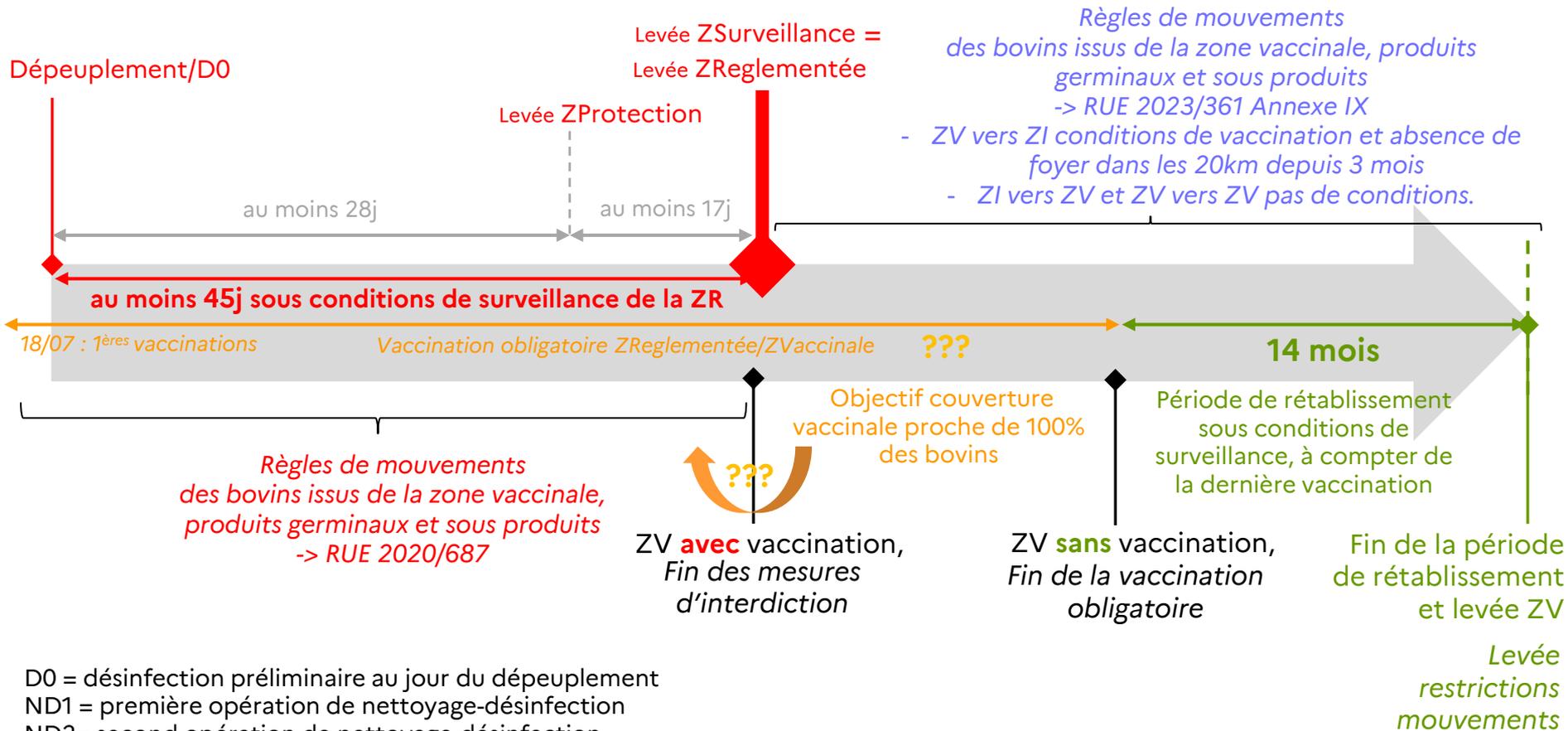
Liberté

Égalité

Fraternité

Prochaines étapes

Chronologie à partir du dernier dépeuplement de DNC



D0 = désinfection préliminaire au jour du dépeuplement
 ND1 = première opération de nettoyage-désinfection
 ND2 = seconde opération de nettoyage-désinfection



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Actuelles règles de mouvements

- **Cas général** : voir document : [schemas_illustrant_les_mouvements.pdf](#)
- **Cas particuliers** :
 - bien-être animal (départ du pré : herbe/eau, vélage, malade/blessé),
 - retour bâtiment ex-foyer
 - départ à l'engraissement

Merci pour votre attention et mobilisation

Informations grand public (FAQ) :

<https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-foire-aux-questions>